



Médicaments biologiques biosimilaires :

Un manuel pour les employeurs



De nombreux employeurs offrent des régimes privés d'assurance médicaments dans le cadre de la rémunération de leurs salariés. Investir dans la santé des employés permet aux entreprises d'attirer et de conserver les meilleurs talents, et de réduire l'absentéisme et les demandes de prestations d'invalidité.

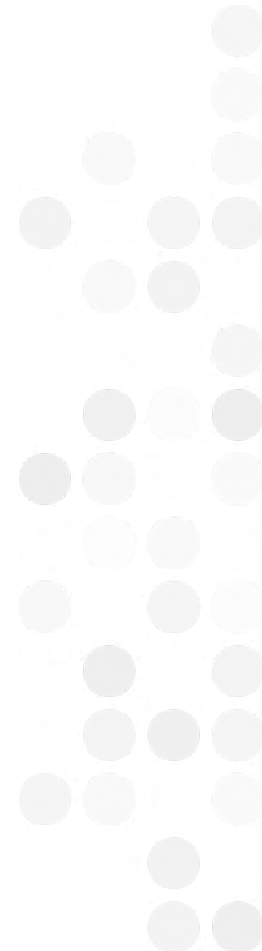
Le coût des régimes privés d'assurance médicaments a augmenté ces dernières années en raison de l'arrivée sur le marché de médicaments plus complexes et plus spécialisés, tels que les médicaments biologiques.

Seul un faible pourcentage de patients a besoin de ces traitements, mais leur prix est élevé. Le traitement d'un patient par un médicament biologique pendant un an peut coûter de 10 000 \$ à 25 000 \$, voire plus. En 2023, les médicaments biologiques représenteront 36,4 % du coût total des régimes privés d'assurance médicaments au Canada, mais seulement 3,9 % des demandes de remboursement.

L'accès aux biosimilaires continue de croître au Canada, avec plus de 2,1 millions d'ordonnances au détail remplies avec des biosimilaires chaque année, selon les données d'IQVIA.

Les employeurs ont besoin de concevoir des régimes d'assurance médicaments qui répondent au mieux aux besoins de leur personnel, tout en limitant les coûts et en obtenant des résultats cohérents.

Les médicaments biologiques biosimilaires—les versions non brevetées des médicaments biologiques d'origine—constituent une solution importante. Le prix des biosimilaires est généralement inférieur de 25 % à plus de 50 % à celui du médicament biologique d'origine.



Qu'est-ce qu'un médicament biologique biosimilaire ?

Un biosimilaire est un médicament biologique très similaire à un autre médicament biologique dont la vente a déjà été autorisée (le « médicament biologique de référence »).

Les produits biologiques sont fabriqués à partir d'organismes vivants ou de leurs cellules, souvent à l'aide de la biotechnologie. L'insuline, les hormones de croissance et les anticorps en sont des exemples.

Les produits biologiques (y compris les biosimilaires) peuvent notamment être utilisés pour traiter :

- ✓ le diabète

- ✓ les maladies rhumatoïdes

- ✓ les maladies intestinales

- ✓ les maladies de la rétine

- ✓ le cancer

- ✓ ostéoporose

- ✓ les maladies de la peau

- ✓ la thrombose veineuse profonde



Les biosimilaires fonctionnent aussi bien que le médicament biologique d'origine

Un médicament biologique biosimilaire est approuvé par Santé Canada sur la base d'une comparaison approfondie avec son médicament biologique de référence, démontrant qu'il n'y a pas de différences cliniquement significatives entre eux en termes d'efficacité et de sécurité.

Santé Canada ne s'attend à aucune différence dans la manière dont un patient répond au traitement lorsqu'il passe d'un médicament biologique de référence à son biosimilaire. Cela s'explique par la grande similitude entre un biosimilaire et son médicament biologique de référence.

Santé Canada autorise la vente des biosimilaires en appliquant les mêmes normes réglementaires rigoureuses en matière de qualité, d'efficacité et de sécurité que pour tous les autres médicaments biologiques.

Santé Canada a publié une [fiche d'information](#) utile sur la sécurité et l'efficacité des médicaments biologiques biosimilaires.



Intégrer les biosimilaires dans vos programmes d'assurance médicaments

De nombreux médicaments biologiques sont utilisés pour traiter des maladies chroniques, et les patients peuvent avoir besoin de prendre un médicament biologique spécifique pendant une décennie ou plus.

Une politique obligeant les nouveaux patients à utiliser un biosimilaire au lieu du médicament biologique de marque d'origine correspondant (« politique du patient naïf ») est un bon début. Toutefois, elle ne tient pas compte du coût élevé que représente la poursuite du traitement par le médicament biologique d'origine.

Le fait de demander à ces patients de passer en une seule fois d'un médicament biologique origine très coûteux à un biosimilaire plus rentable permet d'obtenir des résultats positifs pour les patients tout en réalisant des économies annuelles cumulées qui peuvent être utilisées pour :

- ✓ Réaliser des économies automatiques et soutenir la viabilité globale du régime d'assurance médicaments de votre entreprise.
- ✓ Réinvestir les économies réalisées grâce aux biosimilaires pour étendre la couverture à de nouveaux médicaments plus innovants dans le cadre du régime d'assurance médicaments de votre entreprise.
- ✓ Améliorer la couverture de l'assurance maladie complémentaire afin de donner à votre entreprise un avantage concurrentiel pour attirer et retenir les employés, par exemple en augmentant la couverture des soins de la vue, des services paramédicaux tels que la physiothérapie et la massothérapie, et des services de santé mentale.

Au Canada, toutes les provinces (régimes publics d'assurance médicaments) et de nombreux régimes d'assurance médicaments d'employeurs ont adopté des politiques de transition vers les biosimilaires au cours des dernières années. Les patients sont informés par écrit qu'ils doivent rencontrer leur médecin traitant dans un délai déterminé (généralement six mois) pour recevoir une ordonnance pour une version biosimilaire correspondante de leur médicament.

- Santé Canada a clairement établi que le remplacement d'un médicament biologique d'origine par un médicament biosimilaire correspondant, sous la supervision d'un médecin traitant, est une pratique sécuritaire et efficace. Cette position est étayée par de nombreuses données réelles au Canada, dans l'Union européenne et dans d'autres pays.
- Aucune augmentation du nombre d'hospitalisations ou de signaux de sécurité n'a été observée chez les patients qui passent d'un médicament biologique d'origine à un médicament biologique biosimilaire approuvé par Santé Canada.
- Les fabricants de biosimilaires proposent les mêmes types de services d'assistance aux patients que ceux offerts pour les médicaments biologiques d'origine, de sorte que les assurés de votre régime peuvent s'attendre à une transition en douceur. Les patients qui passent à un biosimilaire sont bien pris en charge tout au long du processus de transition et aussi longtemps qu'ils ont besoin de prendre ce médicament.



Les politiques de transition vers les produits biosimilaires sont courantes au Canada

Au Canada, des centaines de milliers de patients sont passés d'un médicament biologique d'origine à un médicament correspondant. Le nombre de transitions continuera d'augmenter à mesure que de nouveaux médicaments biosimilaires arriveront sur le marché canadien.

Les dix provinces et deux territoires ont mis en œuvre des politiques de transition vers les médicaments biosimilaires dans le cadre de leurs régimes publics d'assurance médicaments, de même que certains régimes publics d'assurance médicaments fédéraux. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a récemment indiqué que plus de 40 000 patients étaient passés aux biosimilaires dans le cadre de son régime public d'assurance médicaments, ce qui a permis à la province d'économiser plus de 732 millions de dollars au cours des cinq dernières années.

De nombreux régimes privés d'assurance médicaments parrainés par l'employeur dans quatre provinces—le Québec, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba—alignent leurs politiques sur les listes provinciales de médicaments en raison de la nature intégrée de la conception du régime public d'assurance médicaments dans ces provinces. Plusieurs compagnies d'assurance proposent des régimes d'assurance médicaments que les employeurs peuvent choisir et qui incluent des politiques de transition vers les biosimilaires dans toutes les provinces.

De plus en plus, les employeurs intègrent de manière proactive des politiques de transition dans la conception de leurs régimes d'assurance médicaments.

- Les régimes d'assurance médicaments proposés par les compagnies d'assurance canadiennes aux petites entreprises comprennent généralement des politiques de transition vers les biosimilaires afin d'améliorer le rapport coût-efficacité global de la couverture pour les employeurs.
- Le Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP)—qui est le plus important régime d'assurance médicaments offert par un employeur au Canada avec plus de 1,7 million de vies couvertes—comprend une politique de transition vers les produits biosimilaires.
 - Un accord avec les syndicats par le biais de la négociation collective a été nécessaire pour atteindre ce résultat.
 - Les améliorations apportées à l'ensemble du régime de soins de santé, telles que l'augmentation de la couverture des soins de la vue, ont été financées par les économies réalisées grâce à la politique de transition vers les médicaments biosimilaires.





Pour commencer : Évaluer l'opportunité de la transition vers les biosimilaires

Utilisation actuelle et future des médicaments :

Analysez les médicaments biologiques à coût élevé qui sont prescrits et leur coût total dans le cadre du régime, ainsi que les besoins futurs de vos employés en matière de médicaments.

Conception du régime :

Comprenez la structure de la liste des médicaments, y compris les médicaments privilégiés, le copaiement et les niveaux de couverture pour les biosimilaires par rapport aux médicaments d'origine.

Données démographiques des employés :

Tenez compte des besoins actuels et futurs de vos employés en matière de santé, y compris de la prévalence des affections traitées par des produits biologiques.

Conventions collectives :

Si vous avez des employés syndiqués, passez en revue vos conventions collectives pour savoir si des dispositions vous empêchent d'adopter une politique de transition vers les biosimilaires pour votre régime d'assurance médicaments.

Si c'est le cas, incluez les politiques de transition vers les biosimilaires et de substitution obligatoire des génériques dans vos objectifs stratégiques pour le prochain cycle de négociations.

Demandez à votre assureur et à votre conseiller en avantages sociaux d'adopter des politiques de transition vers les biosimilaires :

Voici quelques questions à poser à votre assureur et à votre conseiller en avantages sociaux concernant l'inclusion d'une politique de transition vers les biosimilaires dans votre régime d'assurance médicaments :

- Quelles sont les économies annuelles attendues liées au passage vers les biosimilaires pour mon régime, et comment ces économies seront-elles prises en compte dans le régime général des prestations ?
- Comment le régime d'assurance médicaments contrôlera-t-il et évaluera-t-il les résultats de la transition, et quels seront les paramètres suivis ?
- Comment la transition sera-t-elle communiquée aux employés qui doivent passer à un médicament biosimilaire ? Des documents pédagogiques seront-ils fournis pour en assurer la compréhension ?
- Comment le régime répondra-t-il aux préoccupations potentielles des employés concernant le changement de médicaments ? Quelles sont les mesures en place pour répondre aux objections ou aux hésitations ?

Le recours à un conseiller en avantages sociaux ou à un deuxième assureur peut également vous permettre d'avoir une vision plus globale des options disponibles. Certaines compagnies d'assurance peuvent être plus favorables que d'autres aux politiques de transition vers les produits biosimilaires, en fonction de leur modèle d'entreprise.

Trois étapes faciles pour ajouter une politique de transition vers les biosimilaires à votre régime d'avantages sociaux

- 1 Parlez-en à votre fournisseur de prestations et faites-en la demande.
- 2 Demandez un plan de communication rigoureux pour soutenir la transition.
- 3 Utilisez les économies réalisées pour offrir des avantages sociaux plus importants à vos employés.

Ressources

Vous souhaitez en savoir plus sur les biosimilaires et les politiques de transition vers les biosimilaires ? Les ressources suivantes sont un bon point de départ :

[Infographie sur les médicaments biologiques biosimilaires](#), Santé Canada ↗

[Guide sur les médicaments biologiques biosimilaires à l'intention des professionnels de la santé](#), Santé Canada ↗

[Initiative de la C.-B. sur les biosimilaires : Rapport sur l'impact sur les patients et les finances](#) (en anglais seulement), Gouvernement de la Colombie-Britannique ↗



Biosimilaires Canada

550 rue Sherbrooke Ouest, Suite 1660
Montréal, Québec, Canada
H3A 1B9

514-286-6061

info@biosimilairescanada.ca

biosimilairescanada.ca